



Fédération **FORCE OUVRIERE**  
des **Personnels des Services Publics**  
et des **Services de Santé**  
153-155 rue de Rome - 75017 PARIS  
01 44 01 06 00  
fedespsfo@fosps.com



Chères, Chers collègues,

Privas le 3 mars 2021

**Vendredi dernier, lors de la séance du Comité Technique, à l'identique de la déclaration CGT et FO concernant les GPS et les conditions de travail en période COVID, nos deux organisations syndicales ont fait savoir à la collectivité qu'elles ne partageaient pas du tout ses propositions pour l'adoption des ratios d'avancements, plus encore sur la mise en place d'une astreinte estivale bâtiments au sein des collègues.**

⇒ **Les ratios** : dossier délicat par la complexité des quotas concernant la catégorie B dans son ensemble. Catégorie particulièrement maltraitée depuis maintenant plusieurs années par manque de réussite aux examens.

Tout d'abord, nous avons fait remarquer que les propositions des trois organisations syndicales, ne figuraient pas dans le tableau qui nous avait été remis. !!!

De plus, l'absence de connaissance des réussites aux examens professionnels soulève plusieurs interrogations.

- D'une part, les lauréats doivent-ils avoir un rapport favorable pour être nommés ?  
**Nouvelle doctrine que notre exécutif semble vouloir nous imposer.**
- D'autre part, quid des agents se trouvant dans un grade cible verrouillé au grade inférieur à celui de l'examen réussi ?

**Nous demandons à l'exécutif de se ressaisir et d'augmenter exceptionnellement le ratio afin que le nombre historique de réussites de cette année ne porte pas à conséquence sur les autres catégories.**

⇒ **Le dossier des astreintes estivales dans les collègues** : n'a pas été présenté par une ou un responsable du service éducation, pas plus par sa DGA. Indifférence ou mépris pour les personnels des collègues ?

- L'expérimentation basée sur le volontariat, n'ayant pas récolté le succès attendu par la collectivité, s'est vite transformée en obligation. **Obliger des agents à interrompre leurs congés pour assurer des permanences dans un établissement du département n'honore pas notre collectivité !!!**
- Les agents départementaux de ces établissements scolaires, de par leur double hiérarchie et l'annualisation de leur temps de travail, se voient imposer leurs congés dans les périodes qui sont celles des enseignants. **Qui donc accepterait de couper ses congés pour revenir sur son lieu de travail de surcroît sur des tâches programmables?**

**Fortes de ces constats, ainsi que des nombreux retours négatifs des collègues concernés, nos deux organisations syndicales ne pouvaient absolument pas soutenir la proposition de l'administration.**

Nous déplorons qu'en cette période de crise sanitaire, des dispositions sournoises voient le jour ici ou là et que l'on profite des conditions de travail dégradées pour la quasi-totalité des agents pour passer des dossiers sensibles qui viendront plus encore mettre les agents en difficulté ...

**D'AUTRES SUJETS QUE NOUS EXPLORONS ET DECOUVRONS AU FIL DES JOURS FERONT L'OBJET D'AUTRES COMMUNICATIONS.**